

**COUR D'APPEL
DE BORDEAUX**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BORDEAUX**

CABINET DE
Mme HAIRON-LAULEY
Vice-Président, Chargée de l'Instruction

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL
LE GREFFIER

N° du Parquet : 03/33506

N° de l'Instruction : D04/00008

Procédure Correctionnelle

**AVIS A PARTIE
(Article 175 du Code de procédure Pénale)**

Nous, Viviane HAIRON-LAULEY, Vice-Président, Chargée de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX, étant en notre Cabinet,

Vu l'information suivie contre : **Eric BEZ**, mis en examen du chef de EXERCICE, EXECUTION ET EXPLOITATION SANS AUTORISATION DE TRAVAUX, ACTIVITES, INSTALLATIONS NUISIBLES AU DEBIT DES EAUX OU AU MILIEU AQUATIQUE, NON RESPECT PAR UN LOTISSEUR DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE D'AUTORISATION - NON RESPECT DE L'INTERDICTION PROFESSIONNELLE (construction, promotion immobilière);

En application des dispositions de l'article 175 du Code de Procédure Pénale, je vous avise que l'information ci-dessus référencée me paraît terminée et que le dossier de la procédure sera communiquée au Procureur de la République à l'issue d'un délai de 20 jours.

Nous vous avisons également que passé ce délai vous ne serez plus recevable de formuler une demande ou de présenter une requête sur le fondement des articles 81 9ème alinéa, 82-1, 156 1er alinéa et 173 3ème alinéa du Code de Procédure Pénale.

Fait en notre cabinet, le 27 Juin 2007

Le Vice-Président, Chargée de l'Instruction,

DESTINATAIRES:

AQUITAINE ALTERNATIVES,
Maison de la Nature et de
L'Environnement - 3 rue de Tauzia
33800 BORDEAUX